

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 6C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet SETI GCC AMA					
Solicitation No N° de l'invita F7012-190001/A	ation	1 -	ate 020-01-3	30	
Client Reference No N° de référence du client F7012-190001			Amendment No N° modif.		
File No N° de dossier 029ml.F7012-190001	CCC No./N° CCC	- FMS No./N	I° VME		
GETS Reference No N° de r PW-\$\$ML-029-27552	référence de SEAG	ì			
Date of Original Request for S Date de demande pour un arr			originale	2019-12-23	
Solicitation Closes at - à 02:00 PM on - le 2020-02-20	- L'invitatior	prend	fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Tim EST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Guay, Yvan		ons à:	Buyer ld - ld de l'acheteur 029ml		
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	N° de F	AX	
(819) 420-2907 ()		(819) 956-0)897		
Delivery Required - Livraison	exigée				
Destination - of Goods, Servi Destination - des biens, servi	•				
Security - Sécurité This revision does not change t					
Catta rávision na abanca nas la	a bagaing an matià	المستورة والمامية	4 da 11im	ritation	

Cette revision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui	No - Non
The Offeror hereby acknowledges this r	evision to its Offer.	
Le proposant constate, par la présente,	cette révision à son	offre.
Signature	Dat	e
Signature Name and title of person authorized to sign Nom et titre de la personne autorisée à signaper ou écrire en caractères d'imprimerie	n on behalf of offeror. (Iner au nom du propos	type or print)



 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F7012-190001/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F7012-190001

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier 029ml.F7012-190001

ld de l'acheteur - Buyer ID $029ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Cette modification 003 à la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) est émise afin fournir l'Ensemble 3 de questions et réponses, de prolonger la date de fermeture jusqu'au 20 février 2020, sans prolonger la date pour effectuer des demandes de renseignements et modifier l'invitation.

Ensemble 3 de questions et réponses

Question 27:

Annexe A, 4,2. Catégorie professionnelle requise par domaine d'expertise. Selon l'interprétation du tableau à 4,2, il s'agit d'un changement important des contrats SETI précédents et qui limitera grandement le nombre de fournisseurs. La plupart des compagnies de génie maritime auraient travaillé dans les trois premiers domaines, Architecture navale, Génie en mécanique marine (GMM) et Systèmes de contrôle électrique de marine et d'alimentation électrique (SCEMAE). Les contrats SETI précédents passé des contrats, GMM et SCEMAE nous avons couvert une catégorie de Génie maritime. L'exigence obligatoire était un Ingénieur principal <u>ou</u> Spécialiste technique principal. Où les compagnies pourraient se qualifier avec un Ingénieur principal, ils doivent également avoir un Spécialiste technique qui exige une personne avec un certificat d'officier de première classe de marine. De nombreux fournisseurs actuels et capables de SETI ne conservent pas quelqu'un avec cette certification. Ce changement éliminera de nombreux fournisseurs SETI actuels. Il est demandé que l'exigence obligatoire soit changée à la précédente exigence où un ingénieur principal <u>ou</u> Spécialiste technique principal est requis.

Réponse 27 :

Le Canada confirme que c'est <u>soit</u> un Ingénieur ou <u>soit</u> un Spécialiste technique qui est exigé dans les domaines d'expertise de 2 à 4, 6, 7 et 10 à 12, comme le montre le tableau 4,2 de l'annexe A. Si des Spécialistes techniques sont fournis, alors le certificat d'officier de première classe de marine est requis en 4.4.2 est requis pour ces Spécialistes techniques dans les trois domaines d'expertise de 2 à 4. Si des Technologues sont fournis, alors le certificat d'officier de deuxième classe en 4.4.3 est requis pour ces Technologues dans les trois domaines d'expertise de 2 à 4.

Si un fournisseur est qualifié avec un Ingénieur dans un domaine d'expertise de 2 à 4, alors le fournisseur n'est pas requis pour se qualifier avec un Spécialiste technique. De plus, lorsque le fournisseur est qualifié dans un domaine d'expertise avec un ingénieur ou un spécialiste technique, alors le fournisseur n'est pas requis de qualifier un technologue. Le technologue est en appui aux catégories professionnelles requises à la section 4.2.

À l'Annexe « A » de l'invitation, page 4 de 17, Section 4.1c:

Le fournisseur doit respecter les exigences de la catégorie professionnelle pour être conforme aux exigences des candidats.

Insérer :

Le fournisseur doit respecter les exigences obligatoires de la Section 4.4 pour les catégories professionnelles requises à la Section 4.2 pour être conforme aux exigences des candidats.

À l'Annexe « E » de l'invitation, page 3 de 3, Table, Critère 7:

Le soumissionnaire doit rencontrer les exigences obligatoires relatives à l'éducation, à la certification et à l'expérience de chaque catégorie professionnelle, conformément à l'EDT section 4.4. **Insérer :**

Le soumissionnaire doit rencontrer les exigences obligatoires relatives à l'éducation, à la certification et à l'expérience de chaque catégorie professionnelle, conformément à l'EDT sections 4.2 et 4.4.

Question 28:

Annexe A, 4.4.2 Spécialiste technique principal. La certification requise est « 'officier de première classe, navire à moteur et navire à vapeur ». Le site Web Transports Canada définit la certification comme étant

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. F7012-190001/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. F7012-190001

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. 003 File No. - \mbox{N}° du dossier 029ml.F7012-190001

ld de l'acheteur - Buyer ID $029ml \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

« Officier mécanicien de première classe, navire à moteur <u>ou</u> navire à vapeur » de marine. Le Canada peut-il confirmer que la certification requise est Officier mécanicien de première classe, navire à moteur <u>ou</u> navire à vapeur »?

Réponse 28 :

À l'Annexe « A » de l'invitation, page 13 de 17, Section 4.4.2 :

Effacer: officier de première classe, navire à moteur et navire à vapeur

Insérer: Officier mécanicien de première classe, navire à moteur <u>ou</u> navire à vapeur

À l'Annexe « A » de l'invitation, page 14 de 17, Section 4.4.3 :

Effacer: officier de deuxième classe, navire à moteur et navire à vapeur

Insérer: Officier mécanicien de deuxième classe, navire à moteur ou navire à vapeur

Un autre ensemble 4 de questions et réponses est en préparation.